



COMMUNE DE DAILLENS

Election des suppléants du Conseil communal du 24 mars 2024

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- qu'une seule liste, comprenant le nom de trois candidats-tes, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),

PROCLAME

- **Püntener Marcel**
- **Desponds Christophe**
- **Hernandez Lana**

élus tacitement Suppléants-tes du Conseil communal pour la législature 2021-2026.

Vu ce qui précède, le scrutin du 24 mars 2024 prévu pour cette élection est annulé.

Pour le Bureau électoral

La présidente :

La scrutatrice :



Dailens, le 5 mars 2024